



Aide a la défense acces au service d'un avocat

Par **gammel_old**, le **05/06/2007 à 19:27**

Bonjour,

Ma petite amie a eu un accident de voiture avec un autre véhicule .

L'autre personne a eu la clavicule cassée, elle et sa passagère non rien de grave à part un petit traumatisme cranien .

Elle est convoquée au tribunal de Lannion début juillet mais nous n'avons pas les moyens d'engager les services d'un avocat.

Que pouvons nous faire ??

Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **05/06/2007 à 22:18**

Bonjour.

Vous pouvez demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Je vous conseille de vous rendre sur le site internet du ministère de la justice, vous trouverez toutes les informations dessus.

Cdt.